

NORMANDY CHANNEL RACE 2016

8 / 18 septembre 2016

7ème Edition

AVIS DE COURSE

Départ en mer dimanche 11 septembre 2016 à Ouistreham

www.normandy-race.com



TABLE DES MATIERES

- 1. ORGANISATION
- 2. REGLES
- 3. PUBLICITE
- 4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION
- 5. DROITS A PAYER
- 6. PROGRAMME
- 7. JAUGE
- 8. MATERIEL DE SECURITE SUPPLEMENTAIRE
- 9. INSTRUCTIONS DE COURSE
- 10. PARCOURS
- 11. CLASSEMENT
- 12. OBLIGATION DE PRESENCE DES BATEAUX
- 13. OBLIGATION DE PRESENCE DE L'EQUIPAGE
- 14. POSITIONNEMENT ET ROUTAGE
- 15. RECLAMATIONS
- 16. PLACE AU PORT
- 17. MATERIEL ET COMMUNICATIONS RADIO
- 18. TEMPS LIMITE
- 19. PRIX
- 20. RESPONSABILITES DE L'ORGANISATEUR ET DES CONCURRENTS
- 21. UTILISATION DES DROITS
- 22. CONTACTS

Annexe 1 : Carte du parcours

Annexe 2 : Horaires des marées à Ouistreham



1/ ORGANISATION

La NORMANDY CHANNEL RACE est organisée du 8 au 18 septembre 2016 par la société Sirius Evénements, établissement affilié FFVoile, en partenariat avec la Ville de Caen, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen, la Société des Régates de Caen-Ouistreham (SRCO) et la Ligue de Voile de Normandie.

2/ REGLES

2.1. – l'épreuve est régie par :

- Les Règles telles que définies dans les Règles de Course (RCV) à la Voile 2013 2016 En Modification de la RCV 52 Energie manuelle : les voiliers sont autorisés à employer une énergie autre que manuelle pour utiliser un pilote automatique et pour manœuvrer le système de ballast.
- Les Règlements de la Fédération Française de Voile.
- Les prescriptions de la FFVoile s'appliquant à tous les concurrents.
- Les règlements et règles de jauge de la Class 40 et le document de contrôle de sécurité Class 40.
- La Règlementation Spéciale Offshore (RSO) de l'I.S.A.F. catégorie 2 monocoques avec les modifications propres à la jauge de la Class40, et avec la modification à la règle 5.01.1 : ajouter « Il doit y avoir à bord au moins 1 kit de rechange (cartouche de gaz de recharge plus une tête de percussion) pour chaque gilet de sauvetage auto-gonflable ».
- Le présent Avis de Course et ses avenants éventuels.
- Les Instructions de Course et leurs avenants éventuels.
- **2.2.** Seuls les documents énumérés en §2.1, les notes et avenants écrits et signés par le Directeur de Course, le Président du Comité de Course et le Président du Jury ont valeur officielle.
- **2. 3.** La langue officielle est le français ; tous les documents officiels seront également diffusés en anglais.

3/ PUBLICITE

- **3.1.** En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux seront tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- **3.2.** Les concurrents sont tenus d'arborer les marquages fournis par l'organisation:
 - Bloc marque de la course : tout voilier inscrit devra porter dans la grand-voile le bloc marque de la course inscrit dans un cercle de 1 mètre 50 de diamètre. Le centre de ce cercle sera situé à une hauteur correspondant au tiers du mât à partir du pont. La mise en place et la tenue des transferts jusqu'à l'arrivée étant sous la responsabilité du skipper.



- <u>Pavillons de course</u> : tout voilier inscrit à la course recevra à son arrivée deux pavillons de course qu'il devra arborer dans son gréement de chaque côté du bateau depuis l'inscription jusqu'à la remise des prix.
- <u>Cagnards</u>: tout voilier inscrit à la course recevra à son arrivée deux cagnards qu'il devra arborer de chaque côté du bateau depuis l'inscription jusqu'à la remise des prix.
- <u>Pavillons dans l'étai</u>: tout voilier inscrit à la course recevra à son arrivée à Caen, des pavillons qu'il devra arborer dans l'étai du bateau depuis l'inscription jusqu'à la sortie du port d'Ouistreham, puis après avoir franchi la ligne d'arrivée jusqu'à la remise des prix.
- **3.3.** Des pénalités seront appliquées en cas de non respect de l'article 3.2, à la discrétion du Jury International.

4/ ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- **4.1.** L'épreuve est ouverte aux monocoques en règle avec la jauge et les règlements de la Class 40, (cotisation et certificat de jauge 2016).
- **4.2.** La course se court en double. Tout voilier doit avoir, en tout temps, deux personnes et toujours les mêmes à bord, sous réserve des RCV 1.1 et 41.
- **4.3.** Le skipper et le co-skipper doivent fournir chacun à l'organisation les documents suivants :
 - une attestation de stage de survie ISAF datée de moins de 5 ans
 - un PS Mer datant de moins de 5 ans pour les coureurs français. Pour les coureurs étrangers, l'équivalent du PS Mer selon RSO 6.05.
- **4.4.** L'épreuve est ouverte à toute personne âgée de 18 ans au moins à la date du départ.
- **4.5.** Tous les participants de nationalité Française doivent être en possession d'une licence compétition valide (licence FFVoile 2016 avec certificat médical).
- **4.6.** Les participants de nationalité étrangère doivent être en possession d'un document équivalent à la licence de voile Française ou couverts par l'assurance du voilier (Royaume-Uni) ; le montant minimal de l'assurance en responsabilité civile doit être de 1,5 million d'euros.
- **4.** 7. Une attestation d'assurance dommages du voilier devra être fournie pour chaque voilier participant.



4. 8. – Les inscriptions sont prises à compter de la publication de l'avis de course sur le site internet www.normandy-race.com.

La date limite d'inscription est fixée au 1^{er} août 2016.

4.9. – L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription (règle 76.1 des RCV).

5 / DROITS A PAYER

Les droits d'inscription sont fixés :

- A 1500 € HT (1800 € TTC) à compter de la publication du présent avis de course et jusqu'au 30 avril 2016.
- A 2000 € HT (2400 € TTC) si l'inscription est reçue entre le 1^{er} mai 2016 et le 1^{er} août 2016.

En cas de désistement avant la date limite d'inscription du 1^{er} août 2016, 500 euros TTC de frais de dossier non remboursables seront perçus par l'organisation ; aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement après le 1^{er} août.

30% du montant des droits d'inscription perçus seront reversés à la Class40.

6 / PROGRAMME

6.1. – programme de l'épreuve :

- Les bateaux devront être présents au Bassin Saint-Pierre à Caen au plus tard le mercredi 7 septembre à 20H00; les bateaux seront accueillis gracieusement au Bassin Saint-Pierre pendant la durée de la manifestation.
- Jeudi 8 septembre: contrôles de jauge et formalités d'inscription, cocktail d'accueil.
- Vendredi 9 septembre: contrôles de jauge et formalités d'inscription, dîner des skippers.
- Samedi 10 septembre: contrôles de jauge et formalités d'inscription, briefing sécurité en matinée, présentation officielle des skippers dans l'après-midi sur le village.
- Dimanche 11 septembre: départ de Caen à compter de 12H30, descente en flotte du canal de Caen à la mer, éclusage à Ouistreham,
- départ de la course à 17H00 au large de Ouistreham.
- Vendredi 16 et samedi 17 septembre : prévision d'arrivée des bateaux ; les bateaux devront rallier le Bassin Saint-Pierre à Caen au plus tôt dés leur arrivée à Ouistreham et devront y rester jusqu'à la remise des prix.
- Remise des prix suivant arrivées dimanche 18 septembre à 12H00 à Caen sur le village.



- **6. 2.** Le programme suivant pourra être modifié sans préavis par l'organisateur en fonction des conditions météorologiques ou de toute autre contrainte technique ou sportive.
- **6.3.** L'organisateur pourra, pour cause de force majeure ou si la sécurité des participants l'exige, décider d'annuler le déroulement de l'épreuve. Une annulation pour des raisons de force majeure ou pour tout motif indépendant de la volonté de l'organisateur, ne donnera lieu à aucun remboursement des frais d'inscription ni dédommagement. Il pourra en être ainsi notamment, mais sans que cette liste soit limitative, en cas de conditions météorologiques exceptionnelles, de conflit armé, de réquisition, d'incendie, d'inondation, de grève, ou de blocage des installations dont l'origine serait étrangère et totalement indépendante de la volonté de l'organisateur.

7 / JAUGE

Chaque bateau devra fournir un certificat valide de jauge; des contrôles de jauge et d'équipements de sécurité seront effectués du jeudi 8 au samedi 10 septembre et à tout autre moment sans préavis par le comité de course.

8 / MATERIEL DE SECURITE SUPPLEMENTAIRE OBLIGATOIRE

- **8.1.** La balise de détresse portable Sarsat-Cospas embarquée doit être bi-fréquence 121.5 Mhz et 406 Mhz, classée longue durée, autonomie 48H minimum.
- **8.2.** Un combinaison de survie par personne à bord.
- 8.3. Deux balises personnelles AIS portée en permanence par chaque skipper et co-skipper.

9 / INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de Course seront diffusées sur le site internet de la manifestation au plus tard le 1^{er} août 2016.

10 / PARCOURS

10. 1. – Distance: environ 975 milles

Ligne de départ en rade de Caen – parcours en rade de Caen. Bouée Ouest Saint-Marcouf à laisser à tribord Ile de Wight (Royaume-Uni) à laisser à bâbord Tuskar Rock (Irlande) à laisser à bâbord Fastnet Rock (Irlande) à laisser à bâbord Ile de Guernesey à laisser à bâbord Ligne d'arrivée devant Ouistreham

10. 2. D'autres marques pouvant éventuellement donner lieu à des modifications de parcours pourront être ajoutées au parcours dans les Instructions de Course. Les modalités de ces changements de parcours pendant la course seront indiquées dans les Instructions de Course.



11 / CLASSEMENT

Il sera établi un classement en temps réel selon l'ordre d'arrivée, dans la mesure où les bateaux termineront la course avant le temps limite.

12 / OBLIGATIONS DE PRESENCE DES BATEAUX

- **12. 1.** Conformément au programme présenté au chapitre 6 les bateaux devront être présents au Bassin Saint-Pierre à Caen :
 - à compter du mercredi 7 septembre à 20H00 au plus tard et ce jusqu'au départ le dimanche 11 septembre.
 - au plus tôt dés leur arrivée à l'issue de la course et ce jusqu'au dimanche 18 septembre à 17H00.
- **12. 2.** Des pénalités pourront être appliquées en cas de non-respect des obligations de présence des bateaux.

13/ OBLIGATIONS DE PRESENCE DE L'EQUIPAGE

- **13.1.** Le skipper et le co-skipper devront être présents :
 - au briefing sécurité le samedi 10 septembre en matinée et aux briefings officiels annoncés au tableau officiel de la course.
 - à la présentation officielle des skippers le samedi 10 septembre après-midi sur le village à Caen.
 - à la remise des prix le dimanche 18 septembre à 12H00 sur le village à Caen.
- **13. 2.** Des pénalités pourront être appliquées en cas de non-respect des obligations de présence de l'équipage.

14/ POSITIONNEMENT ET ROUTAGE

- **14. 1.** Chaque bateau sera équipé d'une balise de positionnement fournie par l'organisation et pour laquelle une caution sera demandée.
- **14. 2.** Le routage est interdit en application de l'article 41 des règles ISAF et conformément à la règle de jauge : un bateau ne doit recevoir d'aide d'aucune source extérieure.

Une déclaration sur l'honneur sera signée par le skipper et le co-skipper lors de la confirmation des inscriptions à Caen.

15 / RECLAMATIONS

Avec l'autorisation de la FFVoile, les décisions du jury international seront sans appel comme prévu par la règle 70.5 des RCV.



16 / PLACE AU PORT.

Les bateaux seront accueillis au Bassin Saint-Pierre à Caen dans les conditions définies à l'article 6.

17 / MATERIEL ET COMMUNICATIONS RADIO

17.1 – Tout bateau doit être équipé :

- d'un système de téléphone par satellite avec antenne extérieure fixe. L'antenne extérieure devra être installée conformément à la notice technique du produit. Toute installation non conforme sera refusée. Ce téléphone devra avoir une sonnerie suffisamment audible à l'intérieur du bateau et rester allumé pendant toute la durée de la course.
- d'une radio VHF 56 canaux de 25 watts minima conformément aux RSO (3.29.1 b). La VHF devra rester en double veille canal 16 et canal de course pendant toute la durée de la course.

Ces appareils doivent être en parfait état de fonctionnement et installés de façon à empêcher leur détérioration. Il est de la responsabilité du skipper de s'en assurer.

17.2. – Les vacations téléphoniques avec le PC Course auront lieu chaque jour entre 12H00 et13H00. L'utilisation du téléphone portable quand cela sera possible sera privilégiée pour les vacations.

18 / TEMPS LIMITE

Les bateaux manquant à finir dans un délai de 36 heures après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ». Ceci modifie les règles 35, A4 et A5.

19 / PRIX

Des prix seront remis à chaque participant, à l'exception de tout prix en espèces.

20/ RESPONSABILITES DE L'ORGANISATEUR ET DES CONCURRENTS.

20.1. – Les skippers participent à l'épreuve à leurs risques et périls et sous leur propre responsabilité. Il appartiendra à chaque skipper de juger en fonction de ses connaissances, des équipements dont il dispose, de la force du vent, des prévisions météorologiques, etc...de l'opportunité de prendre ou ne pas prendre le départ de l'épreuve ou de la continuer. Tout renseignement que tout membre de l'organisation pourrait fournir avant ou en cours d'épreuve, tel que par exemple un avis de coup de vent, constituera un élément parmi d'autres sur lesquels le skipper pourra fonder sa décision sans que cela puisse engager la responsabilité de l'organisateur.



- **20.2.** La responsabilité de l'organisateur et de ses partenaires se limite à assurer la régularité sportive de l'épreuve; toute autre responsabilité que pourrait accepter l'organisateur ne pourrait être que contractuelle et explicite. En particulier les vérifications que le comité de course serait amené à faire auront pour seul but de s'assurer que les règlements sportifs, le présent avis de course, les instructions de course et leurs annexes et avenants ont été respectés.
- **20.3.** La veille, et spécialement la veille téléphonique ainsi que le suivi de la flotte que l'organisateur pourrait assurer, devront être considérés par les skippers comme facultative et aléatoire, et en aucun cas comme une sécurité complémentaire sur laquelle ils pourront compter. Toute demande faite auprès d'un membre de l'organisation ne saurait engager la responsabilité de l'organisateur que s'il a accepté explicitement cette demande, soit lui-même, soit par un de ses préposés officiellement accrédité à cet effet. Il en sera en particulier ainsi des demandes d'aide diverse, voire d'assistance en mer.
- **20.4.** Les skippers seront personnellement responsables de tous les accidents matériels et humains qui pourraient arriver à eux-mêmes, à leur voilier, aux autres voiliers, ou qu'ils pourraient causer à un tiers ou à tout bien appartenant à un tiers. Les skippers seront responsables vis-à-vis de l'organisateur de la souscription de toutes les assurances nécessaires pour couvrir les responsabilités civiles et dommages de la course. L'absence de fait d'assurance au tiers ne saurait engager la responsabilité de l'organisateur ou de ses partenaires.
- **20.5.** Le présent avis de course rappelle qu'il est fait obligation à tout bateau de porter toute l'assistance possible à tout bateau ou à toute personne en péril si il devait être en position de le faire, conformément à la règle 1.1 des R.C.V et aux dispositions internationales en vigueur. Dans ce cas et après déroutage, le skipper devra aussitôt fournir à la Direction de Course tous les éléments permettant une éventuelle restitution du temps par le Jury International.

21 / UTILISATION DES DROITS

Le propriétaire ou l'usager du voilier et l'éventuel commanditaire, par le seul fait de leur participation, acceptent que l'organisateur utilise à des fins de promotion et autre tout ce qui est relatif à leur participation à l'épreuve sous forme de texte, photo ou vidéo à des fins de diffusion par voie de presse, télévision ou internet (liste non exhaustive).

22/ CONTACTS

SIRIUS EVENEMENTS

5 rue de l'Amiral Hamelin 75116 PARIS

Tel: (33) 01 47 04 61 14

Email : <u>contact@sirius-events.com</u>
Site internet : <u>www.normandy-race.com</u>
Page Facebook : *normandy channel race*



ANNEXE 1 - CARTE DU PARCOURS





ANNEXE 2: HORAIRES DES MAREES A OUISTREHAM-HEURES LOCALES

DATES	COEFFICIENT	B.M.	P.M.
05/09/16	85/82	20H29	01H31
		08H44	13H52
06/09/16	77/73	20H57	02H02
		09H10	14H23
07/09/16	68/62	21H22	02H30
		09H33	14H51
08/09/16	57/51	21H47	03H01
		10H00	15H22
09/09/16	45/40	22H18	03H40
		10H36	16H05
10/09/16	35/32	23H01	04H36
		11H27	17H10
11/09/16	31/32	00H03	06H03
		12H43	18H55